

## CONNAITRE LES BASES DU RÈGLEMENT DES SINISTRES PERTES D'EXPLOITATION - PE

|             |                |          |                          |           |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée :        | Niveau : | Modalités :              | Tarifs :  |
| AA046       | 2 jours - 14 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 1294,00 € |

### LIEUX ET DATES :

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre pertes d'exploitation
- Analyser les conditions générales du contrat
- Examiner les garanties optionnelles et les extensions de garanties

### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**  
**[ici >>](#)**

### POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur alterne les apports techniques et méthodologiques.**

**L'analyse de la garantie pertes d'exploitation et l'apprentissage de la méthode de règlement sont illustrés par des exercices.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## **PROGRAMME**

- A. Objet de l'assurance des pertes d'exploitation
  - 1. Aléas et analyse de l'activité
  - 2. Conséquences d'un sinistre et limites de l'assurance dommages
  - 3. Principes de l'assurance pertes d'exploitation
- B. Approche comptable
  - 1. Éléments comptables
  - 2. Bilan et compte de résultat / Examen du compte de résultat
- C. Analyse de la garantie pertes d'exploitation
  - 1. Définitions
    - a) CA annuel, marge brute
    - b) période d'indemnisation
    - c) limitation contractuelle d'indemnité
    - d) franchise
  - 2. Conditions générales et convention spéciale PE
  - 3. Garanties optionnelles
  - 4. Extensions de garanties
    - a) carence de fournisseurs
    - b) impossibilité d'accès
    - c) supports d'information non informatiques
    - d) appareils électriques ou électroniques
    - e) frais supplémentaires additionnels
    - f) assurance achat de produits
    - g) assurance de la perte de droit au bail
    - h) pénalités de retard
    - i) honoraires d'expert
- D. Règlement d'un sinistre pertes d'exploitation
  - 1. Différentes phases du règlement d'un sinistre
  - 2. Calcul de l'indemnité
  - 3. Cas particuliers

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises  
Inspecteurs régleurs de sinistres  
Chargés d'indemnisation entreprises  
Conseillers clientèle

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1294,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:38